



CR officieux du CVU du 4 juillet 2012

Les sous directeurs de la DVUC qu'il est question de rebaptiser « responsables de pôle » se présentent.

Question sur le SUAP : les calendriers vont être harmonisés entre Nancy et Metz, on va vérifier les possibilités de disposer des services du SUAP dans tous les sites délocalisés, dès lors qu'il y a des besoins.

Le VP CVU va lui-même faire le tour des sites délocalisés pour collecter les besoins en terme de vie universitaire.

Informations du président :

l'équipe politique est complète avec l'élection du VP CS (C. Boulanger) et la nomination du DGS (F. Noël) et de l'AC (O. Engel)

Comme DGS adjoint, il y aura à partir du 20/08 JF Molter, qui vient de la Région. Son rôle sera de faciliter les relations avec les collectivités locales et il se positionnera plutôt sur les missions (formation, vie universitaire, recherche)

Il faut maintenant faire fonctionner les instances. Le président va organiser un des séminaire(s) fin juillet, avec l'équipe politique, mais aussi avec les directeurs de pôles et de collègiums.

Comptes financiers des 4 établissements d'origine : chaque établissement avait ses modes de gestion, il faut opérer une régularisation globale (par exemple inscrire en créances douteuses des ressources attendues de l'Etat depuis trop longtemps). Le fonds de roulement correspond à 37 jours de fonctionnement (minimum imposé : 30 jours).

Aucun des 4 établissements n'a fini l'année 2011 en équilibre de fonctionnement car les dépenses augmentent sans cesse alors que les ressources allouées par l'Etat n'ont pas augmenté. Par ailleurs les recettes externes se ressentent de la crise économique et ont été moins fortes que prévu.

Le budget 2012 a été construit dans des conditions difficiles, sans vraie visibilité sur les capacités d'exécution et les marges de manœuvre. Il faut donc rester prudents et préparer dès la rentrée un budget 2013 sincère et véritable. Il faut envisager une politique de réduction des frais de fonctionnement.

Le GVT (glissement vieillesse technicité de la masse salariale) coûte chaque année 3,5 M€ sans compensation de l'Etat.

En parallèle, il va falloir lancer des chantiers, en relation avec le CT : régime indemnitaire des BIATOS, ARTT, contractuels, référentiel des enseignants-chercheurs. L'objectif est de pouvoir faire des propositions de scénario au CA pour fin novembre

Il y aura une réunion du Sénat à l'automne.

Il est prévu de mener une action de communication globale vers les personnels à la rentrée.

Parmi les questions à régler, il y a celle de l'emploi étudiant. Celui-ci est fortement encadré par les textes. Il a été décidé par prudence de n'engager pour la rentrée 2012 (missions d'accueil des étudiants à l'inscription) que des emplois rémunérés au SMIC.

Le président s'engage à venir à tous les conseils et à participer au moins 1 h à chaque séance des CF, CVU et CS.



Le CA a validé des montants pour les droits d'inscription :

Documentation : 32€

FSDIE : 16€

Santé social universitaire (SSU) : 4,57€ (minimum national, n'a pas évolué depuis 12 ans)

Sport : 5€ + 10€ (il n'y a désormais plus qu'une seule carte qui ouvre à la pratique de presque tous les sports.

Ces montants ont été validés à l'unanimité par le CA.

Fonctionnement du CVU :

- présence des sous directeurs de la DVUC en tant qu'invités permanents
- permettre aux suppléants étudiants de jouer ce rôle également dans le comité permanent et les groupes de travail
- inviter des experts en tant que de besoin

Relations entre CF et CVU :

- dissocier les deux conseils
- réunions des deux comités permanents en tant que de besoin
- réunions périodiques des 2 VP et des 2 directeurs

« Bureau » et « commissions » :

Le décret de création de l'UL prévoit un bureau uniquement pour le CA. Afin de se mettre en conformité avec les termes du décret, on parlera non pas de bureau mais de comité permanent et non de "commissions" mais de groupes de travail.

Le comité permanent aura notamment pour tâche de préparer l'ordre du jour et le CVU pourra saisir le comité permanent de la préparation de dossiers. Le comité permanent sera réuni, physiquement ou par des moyens de communication à distance, 10 jours avant chaque CVU.

Le mode de désignation des membres du comité permanent et des groupes de travail, leurs compétences, etc. doivent être discutés préalablement par le CVU ;

Le comité permanent pourrait être ainsi composé : le Dir VUC, le VP Etudiant, le VP CVU, 1 membre de la DFOIP (avec reciprocité pour un membre de la DVUC pour le CF)

des représentants des sites métropolitains et délocalisé, si possible des grands secteurs disciplinaires : représentants des élus par collèges (2 EC (1 PR, 1 MCF), 2 BIATOS, 2 étudiants)

Concernant les commissions, il est envisagé 4 commissions « techniques » et 4 commissions « prospectives ».

Un débat s'engage sur le choix de distinguer ou non une « commission sociale étudiante » et une commission FSDIE qu'il sera proposé de rebaptiser « commission des projets étudiants ».

Les échanges permettent d'expliquer que l'aspect social est largement pris en charge par le CROUS soit sur des fonds qu'il gère (FNAU) soit sur des fonds issus du versement FSDIE (30% maximum de ces fonds), en relation entre certains établissements et le CROUS, pour des points que le CROUS ne peut gérer sur le FNAU.

Les étudiants souhaitent conserver l'aspect social, très bien géré par le CROUS mais souhaitent

également que les fonds consacrés aux projets étudiants soient les plus élevés possibles.

La plupart des conseillers sont d'accord pour bien distinguer l'aspect « action sociale » de l'aspect « aide aux projets étudiants ». Il ne s'agit pas de marginaliser mais de rendre visibles les bons interlocuteurs. Si l'aspect « social » est bien géré par le CROUS, il est nécessaire que l'établissement y reste très impliqué.

L'aide sociale relève d'un devoir moral de solidarité. Les projets relèvent d'un choix politique d'établissement.

Quelques remarques ont pour objet de souhaiter une relation entre le fonds social étudiant et la commission sociale pour les personnels d'une part, et une politique de projet pour les étudiants et une politique à mener pour des projets concernant le personnel d'autre part.

Concernant la santé (SSU) il n'est pas souhaité de GT particulier (le service SSU est capable de gérer les dossiers).

Concernant le handicap, le travail à mener en GT serait global et pourrait envisager à la fois les étudiants et le personnel. Concernant les premiers, l'objectif pourrait être non seulement la vie à l'Université mais aussi, en aval, l'accueil des diplômés dans des entreprises.

Il ne s'agit pas de cloisonner des groupes de travail. En revanche il paraît nécessaire que les membres de chaque GT acquièrent des expertises particulières.

Les aspects GT politiques sont plus rapidement évoqués.

S'il y a une antériorité bien délimitée et des fonds disponibles sur les aspects liés aux GT techniques, les fondements financiers des réflexions GT prospectives restent à définir (par exemple le développement durable...). Sur ces points, une fois les dossiers amenés à un certain degré de maturité, il faudra probablement nommer un chargé de mission qui travaillera avec le CVU.

Les représentants des agglomérations métropolitaines évoquent un projet sur le territoire du sillon lorrain qui, par le biais d'un Observatoire, a travaillé sur la thématique des indicateurs.

Le VP CVU propose, pour conclure ce point des débats, la rédaction d'un document, avec la DVUC, qui sera soumis au prochain CVU.

Harmonisation des tarifs ;

- Culture artistique et sociétale (Metz uniquement à ce jour) : il s'agit du tarif de participation d'étudiants à des ateliers. Le prix de ces ateliers sera augmenté de 10€ et accompagné de l'accès gratuit à 3 spectacle à choisir dans l'année, ceci pour inciter les participants aux ateliers à assister aux spectacles.

Parallèlement, il y a des réflexions sur des rapprochements avec le site de Nancy et à des actions communes avec d'autres sous-directions (SUAP).

Ce tarif est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

- Activités physiques et sportives

Il s'agit d'une harmonisation entre Nancy et Metz. Le tarif pour les personnels distingue désormais entre les catégories A, B et C.

les tarifs proposés concernent surtout les étudiants hors UL, les collectivités locales qui ont recours aux équipements du SUAP.S..

Le tableau des tarifs intègre des préparations au certificat « premiers secours ». l'intérêt de ces formations est souligné. Certaines composantes l'intègrent dans leur offre de formation en raison de l'intérêt de cette compétence pour l'emploi.

La question du coût réel de ces formations est abordée : le matériel est coûteux. Le sous directeur du SUAPS rappelle que les mesures prises globalement en matière de tarification pour les étudiants



de l'UL conduisent à un manque à gagner de 50 k€ par rapport au dispositif des années antérieures. On aborde la question des formations « premier secours » dans le cadre des UE libres. Après échanges, il est décidé que les UE libres resteront gratuites pour les étudiants. Il est demandé par ailleurs de réactiver un GT « secourisme ».

Les tarifs des activités physiques et sportives sont approuvés à la majorité, avec 5 abstentions.

SSU :

les tarifs concernent des conventions avec des entités extérieures. Le coût des interventions, selon une étude nationale, dépasse les 30€ à l'acte. Les services SSU d'origine parvenaient à l'équilibre financier grâce aux financements de projets parallèles. Le SSU voudrait qu'il y ait une réévaluation de ces tarifs. Cependant, compte tenu des délais et des accords anciens, il n'est pas proposé de changer brutalement les tarifs pour la rentrée 2012 mais de les garder à l'identique tout en préparant une hausse pour la rentrée 2013.

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

Approbation des subventions pour les projets étudiants.

Le travail de préparation a été mené cette année sur les anciennes logiques : critères des établissements d'origine, enveloppe gérée par établissement d'origine. C'est ainsi que peu de projets de l'ex UPVM apparaissent car la temporalité d'examen de ce dossier était différente à Metz.

Il est convenu que le CVU devra revoir les critères d'attribution en fonction d'une politique à définir, pour 2013.

Le CVU approuve le financement des projets étudiants proposé par la sous-dir de la vie étudiante à la majorité moins 2 voix contre et 1 abstention.

La séance est levée.

Les représentants BIATOS de l'UNSA au CVU